



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)  
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 24
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-413 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
LES AMIS DU MUSÉE DES PAPETERIES CANSON ET MONTGOLFIER - ANNÉE  
2022**

***Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ***

L'association des Amis du musée des Papeteries Canson et Montgolfier est l'initiatrice du musée consacré à l'histoire de la papeterie sur le bassin annonéen. Une convention lie cette association à Annonay Rhône Agglo depuis 2009.

Lors de la séance du 13 février 2020, le Bureau communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat pour les années 2020 à 2022.

A ce titre, il convient d'approuver le montant de la subvention pour l'année 2022 qui s'élève à 30.571 euros correspondant à 40% du coût total des deux agents d'Annonay Rhône Agglo mis à la disposition de l'association.

**VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : *Déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations*,

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire, **VU** la convention de partenariat entre Annonay Rhône Agglo et l'association des Amis du musée des Papeteries Canson et Montgolfier

**DÉLIBÉRÉ****LE BUREAU COMMUNAUTAIRE****Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 30 571,00 euros à l'association des Amis des Papeteries Canson et Montgolfier au titre de l'exercice budgétaire 2022,

**PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget principal 2022 d'Annonay Rhône Agglo,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22  
Affiché le : 06/12/22  
Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37844-AR-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET